

OBLIGATIONS et TEXTES DE REFERENCES

Art. R 4224-15 du Code du Travail concernant le nombre de secouristes dans un atelier et sur un chantier.
Recommandation de la CARSAT : 1 SST pour 10 salariés dans chaque entreprise
Obligations contractuelles réclamées par le client ou coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

PUBLIC CONCERNE

- Toutes personnes appelées à exercer la fonction Sauveteur Secouriste du travail dans l'entreprise.

OBJECTIFS

- Rendre le personnel capable de faire face à une situation d'accident de manière efficace
- Etre capable d'identifier les atteintes et d'effectuer les gestes de secours sur nourrissons, enfants et adultes
- Acquérir les connaissances utiles à la prévention des risques professionnels au sein de son entreprise

CONTENU :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ La prévention des risques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise ▪ Mettre en œuvre ses compétences de SST au service de la prévention dans l'entreprise ▪ Savoir qui et comment informer pour une mise en place des actions de prévention dans l'entreprise ✓ Le cadre du sauvetage-secourisme du travail ✓ Protéger ✓ Examiner | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Alerter ✓ Secourir <ul style="list-style-type: none"> ▪ La victime saigne abondamment ▪ La victime s'étouffe ▪ La victime se plaint de sensations pénibles et/ou elle présente des signes anormaux ▪ La victime se plaint de brûlure
La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements ▪ La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ▪ La victime ne répond pas, elle respire ▪ La victime ne répond pas, elle ne respire plus ✓ Evaluation certificative |
|--|--|

Les risques spécifiques de l'entreprise (module complémentaire)

Le médecin du travail peut éventuellement demander (art. R4624-1 du Code du Travail) la réalisation d'un module pour traiter les risques spécifiques à l'entreprise, qui aura lieu après les 14 heures de la formation initiale, qui comprennent les 12 heures de face à face pédagogique, les temps de pause et les temps consacrés aux démarches administratives).

STRATEGIE PEDAGOGIQUE

A partir de cas concrets, les stagiaires sont mis en situation réelle permettant de mieux appréhender le comportement et les gestes à effectuer en fonction de chaque cas. Cette formation sera animée par un moniteur habilité par la CARSAT et l'INRS. Cours pratiques dispensés à l'aide de 3 mannequins (nourrisson, enfant et adulte) ainsi que de nombreux autres supports (défibrillateur, faux outils...).

MODALITES FORMATIONS

Formation inter ou intra

NOMBRE STAGIAIRES

- En intra : de 4 à 10 personnes
- En inter formation validée à partir de 6 personnes

SANCTION/DIPLOME

Attestation de fin de formation

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (validé par l'INRS et la CARSAT, reconnu nationalement)

DUREE FORMATION

2 jours

RECYCLAGE

Au minimum tous les deux ans